

Le commissaire à l'Agriculture, le Roumain Dacian Cioloș, a proposé lundi de durcir le régime de certification de l'agriculture bio en Europe. © AFP



ÉCONOMIE

4G : Mobistar bande les muscles avant de rentrer dans l'arène

TÉLÉCOMS Lassé de décevoir, l'opérateur promet « le meilleur réseau »

► Mobistar lancera sa 4G le 31 mars.
► L'opérateur promet une couverture de 50 % de la population, en intérieur et extérieur.

C'est le jeu de celui qui a le plus gros, le plus puissant, le plus disponible, le plus rapide et le plus solide. La course au meilleur réseau mobile est une séance de musculation que se livrent les opérateurs à chaque fois qu'une nouvelle technologie est susceptible d'influencer le consommateur dans le choix de son fournisseur de services. Il en va ainsi des promesses de la 4G, largement relayées dans la presse et la publicité depuis deux ans. Pensez donc, « si on peut surfer aussi confortablement sur mobile qu'à la maison, on devrait retrouver le même type de révolution que pour la voix, dans les années 90 », entend-on chez un opérateur. Ainsi, après Proximus fin 2012 et Base fin 2013, Mobistar s'apprête à lancer sa 4G dès le 31 mars. « Nous ne voulions rien annoncer avant d'être en mesure de proposer une expérience correcte, soit une couverture de 50 % de la population, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, valable pour 270 communes du pays », annonce Jean Marc Harion.

Or, entre les derniers trimestres 2012 et 2013, l'opérateur a perdu 262.000 clients directs, dont 116.700 abonnés. Une sérieuse perte que Mobistar doit sans doute, du moins partiellement, à une moindre qualité du réseau mobile sur cette période. « On a eu des problèmes de 2012 à 2013. Je crois que ma récente arrivée dans la maison n'est pas étrangère à cette période creuse », confie Gabriel Flichy, directeur technique, qui remplace Pascal Koster depuis novembre 2012 à la gestion des réseaux. Mais aujourd'hui, c'est promis, Mobistar va mieux. « Nous avons réalisé 265 millions d'euros d'investissement dans le réseau en 2013, et nous investirons encore à hauteur de 150 millions par an pour les deux prochaines années », assure Jean Marc Harion.

Du coup, à six jours du lancement de la 4G, l'opérateur a convié la presse pour tenter de convaincre tout le monde qu'il faudra compter sur lui. Pour l'oc-



Jean Marc Harion, CEO de Mobistar : « Nous voulons proposer une expérience 4G décente dès le lancement. » © PIERRE-YVES THIENPONT.

casion, l'opérateur a choisi de présenter les chiffres de deux sources indépendantes : Ookla et Commsquare. Et si la première consiste essentiellement en une collection de résultats de tests individuels réalisés par des particuliers depuis leurs tablettes et smartphones, la seconde est une entreprise spécialisée dans l'optimisation de réseaux, également sollicitée par Proximus pour tester la qualité du sien.

Surprise, sur la 4G, Commsquare donne Mobistar gagnant à tous les étages.

Surprise, sur la 4G, Commsquare donne Mobistar gagnant à tous les étages

la vitesse de téléchargement descendant, appréciable, par exemple lorsque l'on souhaite regarder une vidéo en streaming (mesurée en moyenne à 31 mbps – mégabits par seconde – contre 20,35 chez Proximus), ou montant, à surveiller si l'on souhaite

partager du contenu (21,59 contre 14,95), ou du temps de réponse du réseau, utile notamment pour la visioconférence (à 19 millisecondes contre 20), les principaux critères régulièrement retenus par le grand public favorisent le seul opérateur du pays qui ne propose pas encore de 4G dans son offre commerciale (seuls les 10.000 participants à la phase de test pré-lancement peuvent en profiter)...

« Ce sont des tests purement théoriques. La couverture est encore parcellaire. Mobistar a été très décrié sur la qualité de son réseau ces derniers temps. C'est de bonne guerre », commente David Wiame de Test-Achats. Tandis que chez l'opérateur historique, on riposte : « C'est comme si l'on comparait les vitesses moyennes des voitures entre une autoroute ouverte au public et une autre réservée à quelques privilégiés », balaie Haroun Fenaux, porte-parole de Proximus, précisant que la bande passante est partagée entre les utilisateurs. « Pas forcée-

ment, répond Gabriel Flichy chez Mobistar. À ce stade, il y a encore peu d'utilisateurs 4G, même chez Proximus. » Commentaire approuvé par l'analyste Bart Jooris (voir ci-dessous) : « Le parc des smartphones et tablettes compatibles 4G est encore réduit. L'argument du nombre ne devrait pas influencer les résultats. »

Par ailleurs, Proximus aurait modifié, début mars, le spectre des fréquences de la 4G pour gagner 50 % de vitesse en moyenne. « Nous aussi sommes passés de 10 à 15 MHz au début du mois, juste après les tests présentés ce jour par Mobistar. Ces tests ne sont déjà plus valables. » Il n'empêche, cette réaction montre bien que chez Proximus, on a pris Mobistar au sérieux.

À ce stade, et à six jours du lancement commercial de la 4G sur l'ensemble de ses abonnements « animaux » et cartes prépayées, une chose semble acquise : Mobistar est prêt à jouer des coudes avec la concurrence. ■

OLIVIER CROUGHS

LE TRIPLE PLAY EN 4G ?

Mobistar se pencherait sur la télévision domestique en 4G

Alors que se discutait l'arrivée prochaine de Mobistar sur le marché des offres combinées « triple et quad play » (abonnement de téléphonie, télévision et internet fixes, avec ou sans abonnement de téléphonie mobile), à la faveur de l'ouverture du câble de Telenet et de Voo, Jean Marc Harion a confié que l'opérateur envisageait également de délivrer ce type de service via son réseau 4G. « Pour certains types de clients, comme les étudiants, il n'est pas impossible d'envisager la télévision domestique "sans fil". Nous étudions cette possibilité. ».

OL. C.

l'expert Les données mobiles, un relais de croissance majeur

ENTRETIEN
Avec la 4G, l'utilisation de données mobiles est 6 à 7 fois supérieure à ce que l'on observe sur 2G/3G », déclare Jean Marc Harion, patron de Mobistar. Or, le volume de données mobiles, ça se paie. C'est ce qu'explique Bart Jooris, analyste télécom pour la banque De Groof.

Cette déclaration de Jean Marc Harion sur le volume de données mobiles, vous la partagez ?

Parfaitement. Vous ne regarderez pas un film sur votre smartphone ou tablette si votre connexion est trop lente. Or, la 4G permet une expérience simi-



Bart Jooris est analyste télécom à la banque Degroof. © PHOTONEWS

laire à ce que l'on connaît à la maison. Les opérateurs espèrent donc qu'un grand nombre de clients changeront leur abonnement pour passer à quelque chose de plus costaud et profiter ainsi de l'ensemble des contenus

du web. Seulement, aujourd'hui, la plupart des forfaits mobiles sont limités à 500 Mo ou 1 Go par mois. Avec la 4G, on dépassera largement ces plafonds. Mais franchement, l'essentiel du trafic de données est concentré à Bruxelles et la capitale n'est toujours pas couverte en 4G...

En attendant Bruxelles, on peut dire que les données mobiles sont un relais de croissance important pour les opérateurs ? C'est évident ! L'effet sera un peu modéré par la concurrence, mais tout le monde a fait d'importants investissements dans son réseau et chacun compte bien récupérer le maximum. Personne n'a inté-

rêt à gâcher les effets de la 4G. Par ailleurs, les MVNO (pour « Mobile Virtual Network Operator », soit les opérateurs virtuels qui exploitent les réseaux des opérateurs physiques, NDLR) tels que Telenet paient les opérateurs propriétaires (Mobistar dans le cas de Telenet) au prorata du volume de données qu'ils charrient sur leurs réseaux.

A terme, peut-on s'attendre à une meilleure couverture 4G que l'actuelle 3G ?

La 4G devrait notamment résoudre les problèmes de couverture 3G à l'intérieur des bâtiments, du fait de l'utilisation de

fréquences moins élevées, comme la bande des 800 MHz acquise l'année passée par les opérateurs.

La 4G pourrait-elle offrir des solutions de triple play (télévision, internet et téléphonie) ? Oui, on pourrait y recourir pour certaines catégories de clients, comme les étudiants ou les personnes dont les ménages ne sont pas éligibles à la fibre ou au câble. Mais ceux-là devraient rester une niche d'abonnés spéciaux, à défaut de quoi le réseau serait rapidement congestionné. ■

Propos recueillis par OLIVIER CROUGHS

L'UE fait pression sur Luxembourg

La Commission européenne a adressé au Luxembourg des injonctions pour l'obliger à lui communiquer des informations sur certaines de ses pratiques fiscales, ce qu'il a refusé jusqu'ici en invoquant le secret fiscal.

Le Luxembourg a un mois pour répondre aux requêtes de l'exécutif européen. S'il s'y refuse, la Commission portera l'affaire devant la justice européenne, a-t-elle annoncé lundi dans un communiqué.

L'affaire porte sur des informations dont la Commission a besoin pour évaluer notamment si certaines pratiques fiscales favorisent certaines entreprises, contrevenant ainsi aux règles européennes en matière d'aides d'Etat.

Il s'agit d'une part de décisions concernant le ruling fiscal, un droit d'information qui permet à une entreprise ou un particulier de demander à l'avance comment sa situation sera traitée par l'administration fiscale, et d'obtenir certaines garanties juridiques.

Le Luxembourg, sollicité par la Commission sur cette pratique, lui a donné des indications générales mais ne lui a pas permis d'examiner les décisions particulières qu'il a prises entre 2011 et 2012.

L'autre champ d'enquête de la Commission concerne le régime de taxation de la propriété intellectuelle dans les Etats membres, pour vérifier qu'il respecte les règles européennes, explique la Commission.

Au cours des dix dernières années, plusieurs pays européens ont en effet adopté un régime fiscal particulier applicable à la propriété intellectuelle, dans le but de stimuler l'innovation et les investissements dans les nouvelles technologies.

Mais la Commission soupçonne ces régimes fiscaux particuliers de ne bénéficier qu'à certaines entreprises sans réellement stimuler l'innovation, ce qui constituerait une forme de favoritisme.

Le Luxembourg a adopté en 2008 un régime qui prévoit des exemptions fiscales sur 80 % des profits obtenus grâce à l'utilisation ou la licence de droits liés à la propriété intellectuelle, comme les brevets, marques ou noms de domaines internet.

Là encore, le Luxembourg n'a pas donné à la Commission les détails qu'elle demandait sur les 100 principales entreprises concernées. Comme pour le ruling, il a invoqué le secret fiscal.

La Commission insiste sur l'obligation des Etats membres à répondre à ses demandes d'informations, et assure que les informations fiscales confidentielles resteront dûment protégées.

Le gouvernement luxembourgeois a réagi dans un communiqué, rappelant avoir eu depuis l'été 2013 « des échanges continus et approfondis » avec la Commission européenne sur les questions soulevées.

Le Luxembourg « va maintenant examiner soigneusement si ces injonctions dissipent ses doutes concernant la légalité de la demande de la Commission », et se dit prêt à « coopérer pleinement » avec elle « dans le cadre des mécanismes de coopérations prévus par la législation européenne ». (afp) ■